

20



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Eugene McGinley

le vendredi 16 mars 2007

Première session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le vendredi 16 mars 2007

10 h

Prière.

Après les questions orales, le président de la Chambre rappelle que les questions et réponses sont limitées à 60 secondes pendant cette période des affaires courantes.

M. Kennedy donne avis de motion 32 portant que, le jeudi 22 mars 2007, appuyé par M. Brewer, il proposera ce qui suit :

attendu que le nord-est des États-Unis est un marché de l'énergie d'envergure et d'importance ;

attendu que le premier ministre Shawn Graham fait avec succès la promotion du Nouveau-Brunswick comme fournisseur d'énergie aux États du Nord-Est ;

attendu que plusieurs projets énergétiques importants sont sur le point de prendre de l'expansion et d'afficher une croissance au Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative encourage le gouvernement à continuer de poursuivre de façon dynamique l'objectif d'établir le Nouveau-Brunswick comme centre de l'énergie pour la région.

M. MacDonald donne avis de motion 33 portant que, le jeudi 22 mars 2007, appuyé par M. Northrup, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre le nom des entreprises et des chefs d'entreprise qui ont exprimé leur satisfaction au ministre des Entreprises Nouveau-Brunswick à l'égard des résultats du budget de 2007-2008, comme le ministre l'a dit pendant la période des questions orales du 14 mars 2007.

M. R. Boudreau donne avis de motion 34 portant que, le jeudi 22 mars 2007, appuyé par M. Kenny, il proposera ce qui suit :

attendu que le récent recensement a indiqué une décroissance démographique importante dans les grandes villes du nord du Nouveau-Brunswick, surtout à Campbellton ;

attendu qu'une forte population de base et une solide croissance démographique sont essentielles à la croissance économique nécessaire en vue de réaliser l'autosuffisance ;

attendu que le premier ministre Shawn Graham a créé le Secrétariat de la croissance démographique pour s'occuper efficacement de la question ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative appuie la création du Secrétariat de la croissance démographique et exhorte celui-ci à poursuivre ses efforts pour atteindre ses objectifs.

L'hon. M. Jamieson, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après les troisième et deuxième lectures, reprenne le débat sur la motion budgétaire (motion 28).

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 6, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne* ;
- 26, *Loi modifiant la Loi sur l'enregistrement des sociétés en nom collectif et des appellations commerciales* ;
- 27, *Loi modifiant la Loi sur le développement économique* ;
- 34, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur les minéraux métalliques*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 39, *Loi modifiant la Loi sur le remboursement du crédit d'impôt pour les frais de scolarité*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Kenny, vice-président, assume sa suppléance.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 13 h 30 sous la présidence de M. R. Boudreau, autre vice-président, à titre de président suppléant de la Chambre.

Le débat reprend sur la motion portant que le projet de loi 39 soit maintenant lu une deuxième fois.

Après un certain laps de temps, M. Kenny reprend la présidence.

Après un autre laps de temps, le débat est ajourné sur la motion de l'hon. M. Doherty.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 40, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le débat est ajourné sur la motion de l'hon. V. Boudreau.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 41, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le débat est ajourné sur la motion de l'hon. V. Boudreau.

M. Harrison invoque le Règlement ; il soutient que les motions d'ajournement du débat à la deuxième lecture des projets de loi 39, 40 et 41 portent atteinte aux droits de la minorité de prendre la parole au sujet des projets de loi et sont donc irrecevables.

L'hon. M. Jamieson, leader parlementaire du gouvernement, intervient sur le rappel au Règlement.

Le président suppléant de la Chambre statue que, aux termes de l'article 64 du Règlement, une motion d'ajournement d'un débat est recevable en tout temps.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 42, *Loi abrogeant la Loi créant le Conseil consultatif des aînés du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 42 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 42, *Loi abrogeant la Loi créant le Conseil consultatif des aînés du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Le débat reprend sur la motion 28, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le président suppléant de la Chambre interrompt les délibérations, l'heure de la levée de séance étant venue.

La séance est levée à 16 h 30.